

PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 janvier 2021 à 19h30
à la salle polyvalente

=====

Président : Christian PASSAQUET

Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BORGET J-P., BUIRET C., GOYON N., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents : Mme BLACHE Marylène

Secrétaire de séance : Mme AMOUROUX C.

Date de convocation : Mardi 19 janvier 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance selon les directives en vigueur, à la salle polyvalente, le mardi 26 janvier 2021, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

1 – Vote à huis clos la séance du conseil municipal

En cette période de couvre-feu à 18h, les séances du conseil municipal, normalement publiques, et ne pouvant être retransmises par des moyens visuels, doivent être votées à huis clos selon l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal décide à l'unanimité le déroulement à huis clos de la présente séance.

2 – Travaux de mise aux normes pour chaudière

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise CHALAMEL pour les travaux de mise aux normes des plafonds, cloisons et portes pour la future chaudière s'élevant à 8 318,40 euros TTC. Ce montant a été approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Compte-rendu des commissions

La commission scolaire est reportée au 4 février prochain.

La Mairie de Simandre-sur-Suran est en train de mettre en place un groupe de travail sur un projet inter-mairies pour l'accueil petite enfance (0-3 ans). Une enquête préalable est en cours pour définir les besoins de chaque commune.

La fibre optique avance avec FREE comme fournisseur pour le département.

Parallèlement, Le SIEA va mettre en place une formation en matière d'informatique, pour toutes les personnes désireuses d'apprendre cette matière. Ils se lancent également dans la mise en route d'énergies nouvelles comme le biogaz ou les panneaux photovoltaïques.

Concernant la commission sur le bulletin municipal, il est presque fini, manque le budget et un ou deux articles.

4 - Informations diverses :

- FREE mobile nous informe de la pose d'un déploiement 5G sur la tour émettrice.

- EDF nous fait part de la prorogation de la promesse de bail emphytéotique sur le terrain de la centrale photovoltaïque de Drom.

- L'employé communal a passé sa formation d'intégration en décembre 2020 donnant droit officiellement à sa titularisation.

- La CA3B met en place une refonte du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée afin de structurer les réseaux, d'homogénéiser les itinéraires de randonnées. Aussi, la CA3B demande un référent communal afin de préparer ces futurs échanges autour de cette refonte. Pascale LIGNON se propose pour être référent. Un groupe de travail sera créé autour d'elle.

- Concernant la tour émettrice de bande FM, après plusieurs entretiens et groupe de travail, il a été décidé de changer Towercast pour Valocime.

- Le SDIS, services d'incendie et de secours, nous a informé par courrier des prochaines dates de formations de lutte contre les feux de forêts. Ils seraient susceptible de manoeuvrer dans nos forêts du 4 au 24 mars et du 20 septembre au 2 octobre.

- Le rapport de la SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) pour la station de Ramasse fait apparaître une station bien entretenue, propre avec un rejet de bonne qualité. Il est rappelé que le conseil municipal sera vigilant en ce qui concerne l'intervention d'une entreprise missionnée par la CA3B pour le faucardage des roseaux.

- Un courrier du Centre Ain initiative nous informe d'un avis favorable pour la demande de financement de l'entreprise EARL ARAPAIMA, sise 359 route de Drom à Ramasse, réalisant une activité d'aquaculture.

- Les panneaux d'interdiction au plus de 19 tonnes seront mis en place par l'employé communal en fin de semaine ou semaine prochaine pour l'agglomération de Ramasse. Le conseil départemental demande à nous rencontrer à ce sujet le 19 février 2021 à 14h30.

5 - Questions diverses :

- La préfecture, service des élections, demande un référent communal concernant la commission de contrôle des listes électorales. Il a été décidé, avec accord de la personne, de choisir Madame Joëlle GUILLEMOT.
- La COPIL Natura 2000, nous fait part de sa prochaine élection de président et nous présente les modalités pour être candidat. Aucun membre du conseil municipal ne souhaite se présenter.
- La responsable du pôle de Ceyzeriat, Madame Claire PICARD-LEROUX, nous invite à lui transmettre le nom de deux élus qui participeront, avec le Maire, aux travaux de la Conférence Sud Revermont. Mme Katy LE SANT et M. Jean-Pierre BORGET se désignent volontaires.
- Un devis de la société EVO est présenté pour accord, pour l'achat de deux tentes, évoqué lors du précédent conseil municipal, d'un montant total de 3507,64 euros. La signature du devis est accordé à l'unanimité par les présents.
- Il a été rappelé, concernant les travaux de rénovation du four communal, la nécessité de demander les subventions.
- Un devis de l'électricien Nicolas PERROT, concernant les travaux de l'emplacement de la future chaudière à bois, d'un montant de 4481,96 € est présenté pour accord à l'ensemble du conseil municipal. Ce dernier a donné son accord à l'unanimité pour signer ce devis.

La séance est levée à 21h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 23 mars 2021

Le Maire,

Les adjoints,

Les conseillers municipaux,